

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mardi 18 Mars 2014

L'an 2014, le 18 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DULY JEAN MARC Maire.

Présents :

M. DULY JEAN MARC, Maire, Mmes : CHENU-CAZENAVE ANNE, DUTRIEU ANNIE, LEGRAND DORA, MANTOUE DANIELE, MM : BROSSARD CHRISTOPHE, CAZENAVE PHILIPPE, CLOISEAU JEAN PAUL, DUCREUX ROBERT, FUCHS CHRISTIAN, GUILLEMINOT JACQUES, LEGRAND DANIEL, SIHR ALAIN, VANKENHOVE MARCEL

Absents : Absent(s) : Mmes : BELON LAITINEN MARIE ZOE, BONNEVAL ANDREE, MM : PERREAUT ALAIN, VILLIOD NICOLAS

Secrétaire de séance : M. FUCHS CHRISTIAN

Date de la convocation : 11/03/2014

réf : 2014/017 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales de 2013 :

- Taxe d'habitation :	19,43 %
- Taxe foncière (bâti)	6,15 %
- Taxe foncière (non bâti)	28,88 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2014. Par conséquent, les taux d'imposition des taxes communales seront les suivants pour 2014 :

- Taxe d'habitation :	19,43%
- Taxe foncière (bâti)	6,15%
- taxe foncière (non bâti)	28,88%

réf : 2014/018 : Etude et vote par chapitre des différents budgets

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter tous les budgets par chapitre.

réf : 2014/019 : Budget commune : etude et vote du budget primitif 2014

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 2 513 478 € pour la section de fonctionnement
- 1 229 665 € pour la section d'investissement

réf : 2014/020 : Budget assainissement : etude et vote du budget primitif 2014

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 58 162 €
- Section d'investissement : 107 488 €

réf : 2014/021 : Budget assainissement : demande de dérogation pour subvention communale

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une dérogation au principe de l'équilibre des services, posée par le code général des collectivités territoriales et de confirmer la prise en charge du déséquilibre par le budget de la commune. Cette demande de dérogation est liée à la réalisation d'investissements, qui, en raison de leur importance et en égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. La participation communale s'élèvera à 28 357 €.

réf : 2014/022 : Budget assainissement : fixation de la surtaxe

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2014 la même surtaxe d'assainissement, soit 0.40 € le m3 d'eau usée.

réf : 2014/023 : Budget service de l'eau : etude et vote du budget primitif 2014

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'année 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de Fonctionnement 26 574 €
- section d'investissement 110 522 €

réf : 2014/024 : Budget du service de l'eau : fixation de la surtaxe

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la surtaxe de l'eau. Par conséquent, la surtaxe de l'eau est fixée pour 2014 à 0.19 € /m3.